

**LEVAFORM SI-V**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Division Rubber

**1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Désignation commerciale : **LEVAFORM SI-V**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : agent de séparation

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant**

Rhein Chemie Rheinau GmbH  
Duesseldorfer Strasse 23-27  
68219 Mannheim  
Allemagne

Tél. : +49 (0)621-8907-270  
Téléfax +49 (0)621-8907-404  
E-Mail  
product.safety@rheinchemie.com

**Fournisseur**

Lanxess S.A.S. BU Rhein Chemie  
10 Place Charles Béraudier  
69428 LYON CEDEX 03  
France

Tél. : + 33 (0) 4 26 68 81 23  
Téléfax + 33 (0) 4 26 68 81 25

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+49 (0)621-8907-313

heures ouvrables: +33 (0)1.80.46.30.00 / hors  
heures ouvrables: +33 (0)1.81.79.38.01 ou  
ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

**2. Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification SGH**

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

**Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)**

Inflammable.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage SGH**

Symbole(s)	:		
Mention d'avertissement	:	Attention	
Mentions de danger	:	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Conseils de prudence	:	<b>Elimination:</b> P501	Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'incinération agréée.

### 3. Composition/ informations sur les composants

#### Composants dangereux

Remarques	:	Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006
-----------	---	---

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	:	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Inhalation	:	Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	:	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	:	Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	:	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Pas d'information disponible.
Risques	:	Pas d'information disponible.

**LEVAFORM SI-V**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Division Rubber

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Pas d'information disponible.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : tout moyen d'extinction approprié.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, tenir compte du dégagement de gaz de combustion toxiques.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Autres informations : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.  
Enlever toute source d'ignition.  
Attention au retour de flamme.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**LEVAFORM SI-V**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Division Rubber

**7. Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation d'aérosols.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger contre tout échauffement supérieur à 50 °C et tout refroidissement inférieur à 0 °C.  
Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
< 24% ETHANOL	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m <sup>3</sup>	01 2008	FVL
		VLE	5.000 ppm 9.500 mg/m <sup>3</sup>	01 2008	FVL

**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés (par ex. gants en caoutchouc).  
Éviter tout contact cutané avec les surfaces souillées des

**LEVAFORM SI-V**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

*Division Rubber*

- gants de protection.  
En cas de contamination, changer immédiatement de gants de protection.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection
- Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Entreposer séparément les vêtements de travail.
- Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.  
Respecter les mesures de précaution usuelles à la manipulation des produits chimiques.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Aspect**

- Forme : liquide
- Couleur : blanc
- Odeur : légèrement
- Seuil olfactif : donnée non disponible

**Données de sécurité**

- Point d'éclair : 46 °C
- Température d'inflammation : 470 °C  
Méthode: DIN 51794
- Décomposition thermique : En cas de réchauffement à plus de 100 °C, décomposition.
- Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible

**LEVAFORM SI-V**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

*Division Rubber*

Inflammabilité (solide, gaz)	: Entretient la combustion
Propriétés comburantes	: Combustible.
Température d'auto-inflammabilité	: ne s'enflamme pas
pH	: env. 6 - 9
Point/intervalle de fusion	: -3 °C
Point/intervalle d'ébullition	: env. 100 °C
Pression de vapeur	: 36 hPa à 20 °C 152 hPa à 50 °C
Densité	: 0,97 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	: dispersable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: non déterminé
Viscosité, cinématique	: env.555 mm <sup>2</sup> /s à 20 °C
Propriétés explosives	: Non-explosif
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: donnée non disponible

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Réactivité : Stable dans des conditions normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable à température et pression ambiantes normales.

**LEVAFORM SI-V**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

*Division Rubber*

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucun à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Il ressort de mesures effectuées à des températures supérieures à 150° C et en présence d'air (oxygène) qu'il y a formation de faibles quantités de formaldéhyde par dégradation oxydante.

**11. Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5.000 mg/Kg  
Espèce: rat

Irritation de la peau : Espèce: lapin  
non irritant

Irritation des yeux : Espèce: lapin  
non irritant

**12. Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Effets écotoxicologiques : Pas d'information écologique disponible.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité : Les composés organiques du produit sont biodégradables.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

**12.4 Mobilité dans le sol**

**LEVAFORM SI-V**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

*Division Rubber*

Mobilité : donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Résultats des évaluations PBT et VPVB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

**12.6 Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**13. Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Il convient de respecter les directives européennes correspondantes ainsi que les règlements locaux, régionaux et nationaux.  
Tout producteur de déchets est entre autre tenu de classer ses déchets selon le code de catégorie et de procédé du catalogue européen des déchets (CED).  
Il est recommandé d'aborder les détails avec l'entreprise compétente d'élimination de déchets.

Méthode d'élimination : Si une réutilisation ou un recyclage est impossible, éliminer le produit, en respectant les prescriptions légales, par ex. par incinération dans un centre agréé.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

**14. Informations relatives au transport**

**Autres informations**

Non dangereux pour le transport. Tenir à l'écart des denrées alimentaires.

**15. Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

LEVAFORM SI-V

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Division Rubber

France

Arrêté du 11 juillet 1977, fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale: non concerné.

Articles L 461-1 à 461-7 du Code de la Sécurité Sociale: déclaration obligatoire d'emploi à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et à l'Inspection du Travail. Tableau(x) des maladies professionnelles: N° 84

Loi du 19 juillet 1976 et décret d'application du 21 septembre 1977, relatifs aux installations classées. N° de la nomenclature susceptible(s) d'être pris en compte:

1430 B

Consulter la DREAL (ou la DRIRE).

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité de la substance n'a pas encore été réalisée.

**16. Autres informations**

**Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3**

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H226                      Liquide et vapeurs inflammables.

**Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.**